

# Le féminisme

## EN REVUE

Volume 2. Numéro 3.

JANVIER 1989



Fédération  
des femmes du Québec

## Le point sur une politique des droits économiques des conjoints

*Au risque de choquer, nous soumettons que la prestation compensatoire devrait être accordée même pour l'apport d'un conjoint en services domestiques, à l'intérieur même du foyer. Nous soumettons que cette mesure d'équité n'aura pas atteint son but si l'on n'aboutit pas un jour à cette interprétation.<sup>1</sup>*

Comme vous le savez probablement, ce n'est pas la ligne de pensée exprimée par Me Comtois qui a prévalu devant les tribunaux. Bien au contraire même.

Aussi, tel que nous vous l'annoncions au début de l'automne, la Fédération s'est-elle présentée, en octobre 88, aux audiences publiques de la Commission parlementaire sur les droits économiques des conjoints.

Celles qui suivent les travaux de la FFO depuis quelques années se souviendront qu'en 1986, nous

avons appuyé les propositions des responsables de Projet-Partage à l'égard des amendements qu'il faut apporter au Code civil pour corriger les effets dévastateurs de la dissolution du régime de séparation de biens.

Madame Monique Gagnon-Tremblay et monsieur Herbert Marx se sont montrés particulièrement sensibles à cette problématique. C'est pourquoi un comité fut créé, en 1987, pour étudier et proposer des solutions qui seraient davantage susceptibles de garantir aux deux conjoints une part égale, donc équitable, des biens acquis durant le mariage advenant que celui-ci prenne fin; ce comité était composé de représentantes et de représentants du ministère de la Justice, du Secrétariat à la condition féminine et du Secrétariat à la famille. Son rapport fut remis au

ministre de la Justice en août 87.

Le document de consultation qui est actuellement à l'étude s'inspire du rapport de ce comité, et plus particulièrement en ce qui a trait à la création d'un patrimoine familial.

Trois voies d'orientation furent soumises à la consultation. La première suggère une amélioration ponctuelle des règles de droit, la deuxième propose de transformer notre régime légal en régime impératif et la troisième, celle qui obtient la faveur gouvernementale, introduit le concept de la reconnaissance d'un patrimoine familial quel que soit le régime choisi par les conjoints. C'est aussi cette voie que la FFO privilégie. Notre appui à cette orientation ne nous a quand même pas empêchés de proposer quelques modifications qui nous apparaissent fondamentales. Ainsi, nous croyons que le patrimoine familial devrait comprendre la ou les résidences secondaires, non à défaut, tel que le prévoit le document gouvernemental, mais de plein droit. Cela se justifie d'autant plus qu'un nombre croissant de couples vivant en milieu urbain choisissent d'investir davantage dans la

résidence secondaire que dans la résidence de ville.

C'est au chapitre des gains accumulés dans les régimes privés de pension que le projet nous est apparu le plus déficient. En effet, ces gains ne sont pas compris dans le concept de patrimoine familial et cette exclusion nous apparaît non justifiable. Voici d'ailleurs un extrait de notre position sur la question:

*Nous croyons que les gains accumulés dans les régimes privés de pension devraient faire partie de la masse de biens sujets à partage. La position gouvernementale n'inclut pas ces biens sous prétexte qu'ils ne sont pas utilisés dans le cours de la vie familiale. Cet argument ne tient pas. C'est toute la famille qui a été privée de cet argent pendant le cours de la vie familiale et c'est pour la vie familiale au moment de la retraite qu'ils ont été accumulés.*

*Dans la mesure où, sans adopter un régime semblable aux régimes qui prévalent dans les autres provinces, nous voulons atteindre des résultats semblables, il nous faut ajouter les fonds de*

**Prochaine date de tombée:**

8 février

Prière de nous communiquer vos projets immédiatement pour nous permettre d'en planifier la publication dans nos numéros à venir, si nous en avons l'espace.

N.D.L.R.

Les chroniques que nous publions reflètent l'opinion de leurs auteurs et n'engagent qu'eux-mêmes.

suite page 2 →

# CHRONIQUE MÉDICALE

par  
**Ginette Landry,**  
M.D.

Un motif de consultation gynécologique relativement fréquent, depuis les années 80, est la présence de condylomes vaginaux, vulvaires ou cervicaux. (3% des prélèvements cervicaux en 1986 dans un centre hospitalier de la ville de Québec; un million de nouveaux cas par an en Amérique du Nord.)

Vous connaissez toutes la recommandation de vous soumettre à un test de dépistage du cancer du col, annuellement si vous êtes à risque. Est considérée à risque toute femme, quel que soit son âge, qui a des relations sexuelles, a eu plusieurs conjoints ou a un conjoint à risque (i.e. ayant lui aussi accumulé dans sa vie plusieurs partenaires). Ces notions sont connues depuis une vingtaine d'années. Ce qui est récent, c'est l'identification d'un facteur de risque transmissible, à savoir un virus: le papovirus humain. Il s'agit de la famille de virus provoquant sur la peau la formation de verrues.

Depuis 1980, les chercheurs ont identifié 54 souches de ce virus, dont 5 surtout se retrouvent dans la région génitale (les no. 6, 11, 16, 18 et 33). Dans 90% des cas, il s'agit de condylomes ou verrues microscopiques ayant une évolution bénigne et qui a tendance à disparaître à l'intérieur d'un délai de deux ans. Quant au 10% restant, il s'agit de souches virales qui transforment le matériel génétique des cellules qui l'abritent et jouent donc un rôle dans le développement du cancer du col. Il est impossible pour l'instant de dire que le virus est la cause, i.e. l'initiateur, du cancer du col mais il est certain qu'il joue un rôle de promoteur du cancer (en particulier pour les virus 16 et 18).

Un test simple (la cytologie, appelée aussi test de Papanicolaou) permet, par l'examen au microscope de cellules du vagin, du col et de l'endocol recueillies par votre médecin, de voir s'il y a ou non des cellules anormales quelque part sur votre col. Si c'est le cas, vous serez référée pour un examen qu'on nomme coloscopie. Le coloscope est un appareil grossissant de 13 à 40 fois qui permet de voir les verrues microscopiques d'où originent les cellules anormales et permet de faire une biopsie dirigée au bon endroit.

Selon le rapport de la biopsie, un traitement sera recommandé ou une surveillance

instaurée de sorte que le cancer est traité avant qu'il soit bien installé. Le traitement est simple puisqu'il s'agit de détruire les cellules avant qu'elles ne se forment en tumeur. Il consiste en l'application d'azote liquide (cryocautérisation) ou de chaleur intense (vaporisation par laser). Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas d'hospitalisation.

Vous comprenez maintenant pourquoi dans le monde médical on commence à parler du cancer du col comme d'une M.T.S.

Pour identifier les porteurs masculins de condylomes, il faudrait faire l'équivalent de la coloscopie chez les hommes. Cela se fait aux USA, à New York par exemple. À ma connaissance, elle ne se fait pas encore au Québec car nous avons un système de santé axé sur la médecine curative et non préventive. Pour l'instant, l'homme transmet le virus mais ne développe pas de maladies évidentes.

La prévention du cancer du col se réalisera par l'utilisation de condoms, le retour à la monogamie sexuelle ou le recours régulier au test de Papanicolaou.

—> suite de la page 1

*pension dans le patrimoine familial. Pour les couples qui ne possèdent pas de résidence familiale, les gains de pension constituent souvent l'épargne la plus importante. La tendance dans les autres provinces est d'adopter des lois qui reconnaissent le caractère familial de ce type de bien et les tribunaux ont commencé à rendre des décisions qui vont aussi dans ce sens.*

*Notre but ici n'est pas de discuter de la façon dont le calcul des gains à partager devrait se faire. Avant de réfléchir plus avant sur l'aspect opérationnel de ce partage, commençons par en accepter le principe. Nous savons que cela peut se faire et il y a des experts et des expertes sur cette question.*

*Ce dont il faut cependant convenir, de toute urgence, c'est du principe même de l'inclusion de ce bien dans les biens familiaux soumis au partage au moment de la dissolution du mariage. D'ailleurs ce n'est pas le comment qui semble préoccuper le plus le gouvernement puisqu'il est déjà prévu que les droits à retraite pourraient servir au paiement de la prestation compensatoire. Si cela est possible dans cette circonstance, il doit être aussi envisageable de les partager dans d'autres circonstances.*

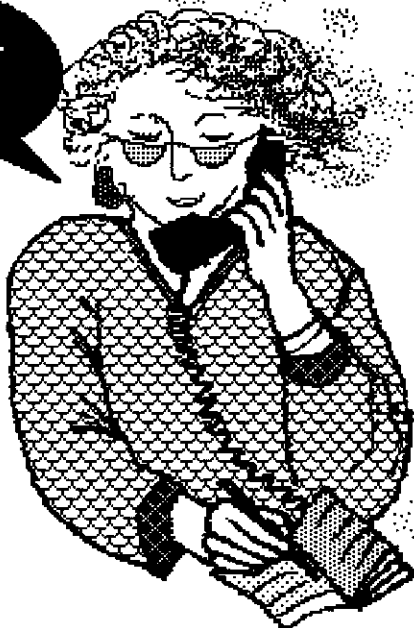
*C'est donc un autre ordre de difficulté qui est à l'origine de l'exclusion des droits à retraite du patrimoine familial et les motifs qui nous sont donnés ne peuvent suffire à nous convaincre du bien-fondé de l'orientation que prend la position gouvernementale en cette matière.*

*Évidemment, nos commentaires ont porté sur plusieurs autres points du document soumis à la consultation. Cependant, c'est véritablement la façon dont sera traitée la question des fonds de pension privés qui nous indiquera la mesure de l'équité recherchée par le gouvernement. La prestation compensatoire n'a pas joué le rôle remède que nous attendions et nous ne devons pas aujourd'hui nous contenter de demi-mesures. C'est pourquoi, comme nous l'exprimons en introduction à notre mémoire, nous osons espérer que nos élu-e-s porteront à la démarche amorcée par madame Monique Gagnon-Tremblay et monsieur Herbert Marx toute l'attention qu'elle mérite de façon à ce que celle-ci débouche sur de véritables redressements de la situation qu'elle veut corriger.*

Ginette Busque  
Présidente  
et  
Janou Gagnon  
Comité des communications

<sup>1</sup> Me Roger Comtois  
La Revue du Notariat,  
Vol. 85, nos. 7-8,  
Mars - avril 1983, page 383

Oui docteur...  
vite un  
rendez-vous!



# L'inquiétude des Indiennes et des Inuites

par Michèle Groleau

---

Texte présenté par l'Association des femmes autochtones du Québec  
dans le cadre de la rencontre entre les ministres du Gouvernement provincial et les groupes de femmes

---

---

## **Les femmes indiennes et inuites du Québec s'inquiètent davantage des enfants qu'elles ont que des enfants qu'elles n'ont pas.**

Bien que nous percevions une légère décroissance démographique dans nos communautés, nous avons encore trois fois plus d'enfants que la moyenne québécoise et notre population est très jeune. Pour ne citer qu'un exemple, chez les Cris, 50% de la population totale a moins de 20 ans.

Les conditions de vie de nos communautés sont cependant extrêmement difficiles, et celles-ci ont des incidences directes sur le climat social qui prévaut. Il n'est pas étonnant que nos jeunes se retrouvent en tête de liste que ce soit pour la délinquance ou le suicide. En effet, en milieu autochtone, le taux de suicide est de 2 à 3 fois plus élevé que la moyenne québécoise.

Dans la majorité de nos communautés, nous faisons les mêmes constats: pénurie de logements, entraînant une surpopulation par habitat, des problèmes aigus de santé liés à une mauvaise alimentation et la consommation abusive d'alcool; un climat social difficile ravagé par la violence sous toutes ses formes.

Les communautés qui assurent leur survie par des activités traditionnelles de trappe, chasse et pêche sont également menacées. On constate que certaines familles cries ont des problèmes de santé liés à l'empoisonnement au mercure. Les Innus du Labrador voient leur environnement totalement perturbé par les vols à basse altitude très fréquents. Ces vols

entraînent le déplacement des troupeaux de cariboux qui assurent la survie de ces communautés. De plus, on constate une augmentation du stress chez cette population.

Il est évident que l'ensemble de ces problèmes existent ailleurs mais ils frappent beaucoup plus durement en milieu autochtone. Vous avez sans doute entendu parler aux nouvelles de cet homme de Kuujuaq qui, à la suite d'une beuverie, a tué sa femme à coup de poing et de pied. Sans doute vous souvenez-vous aussi de ces jeunes Inuits qui se sont retrouvés à l'hôpital de Québec suite à une explosion du gaz propane qu'ils tentaient d'inhaler – ils en étaient rendus à *sniffer* du gaz propane puisque le conseil municipal avait fait mettre sous clé tous les produits toxiques.

**Ce n'est pas des enfants qu'on n'a pas dont on s'inquiète, on ne veut pas que ceux qu'on a meurent.**

Quand on nous pose la question: *Sommes-nous en faveur des mesures natalistes?*

Si une politique nataliste consiste à verser 3,000\$ à la naissance d'un troisième enfant pour ensuite vivre dans le système tel qu'il est actuellement, notre réponse est **non**.

Ce que l'on souhaite, c'est un **véritable** soutien aux familles pour les enfants et ce, dès la naissance, tout au long de l'enfance et surtout à l'adolescence.

Que les gouvernements adoptent des mesures qui permettront:

- Aux femmes d'accoucher où elles veulent et comme elles veulent, soit avec l'aide de médecins ou de

sages-femmes.

- Aux enfants de grandir en santé. Qu'on ait des services de santé adéquats et de bons médecins dans les régions éloignées.

- À nos enfants d'avoir accès à une éducation adéquate, qui tiendra compte de nos différences culturelles.

- Aux adolescents de s'épanouir en leur offrant plus de loisirs et d'activités.

Il est évident que beaucoup de services dans les communautés autochtones relèvent du gouvernement fédéral mais le gouvernement provincial a aussi une part des responsabilités et nous ne voulons pas être pris en otage dans vos querelles de juridictions.

Il faut que les gouvernements aillent au-delà des beaux énoncés de principe et passent à l'action par des mesures concrètes.

Les autochtones ne vivent pas tous(tes) sur des réserves, de plus en plus ils (elles) vont vers les villes - ils (elles) ont à vivre les mêmes préoccupations que les non-indiens(nes).

Les familles monoparentales autochtones partagent la même misère que les familles monoparentales québécoises. De plus, dans leur isolement, elles se retrouvent confrontées à une discrimination presque institutionnalisée.

Finalement, que ce soit sur une réserve ou *en ville*, pour les enfants qu'on a et ceux qu'on aura, pour nous c'est une question de survie de même que de qualité de vie.

---

---

# OUTILS

Dans une série de trois volumes sur *Les différences entre les femmes et les hommes* publiés par l'Université du Québec à Montréal, Centre de recherche féministe, 1988:

■ Militer dans son syndicat ... à la C.E.Q. et à la C.S.N., SARRAZIN, Hélène, et TARDY, Evelyne

■ Militer dans un parti municipal ... au R.C.M., au R.P. de Québec et à l'Action civique LaSalle, par MAILLE, Chantal et TARDY, Evelyne

■ Militer dans un parti provincial ... au P.L.Q. et au P.Q., par LEGAULT, Ginette, DESROSIERS, Guy et TARDY, Evelyne.

La recherche, pour la publication de ces volumes, a été réalisée avec la collaboration de Guy Desrosiers, Anne-Marie Gingras, Line Goyette, Nadine Jammal, Ginette Legault, Hélène Massé et Francine Sénécal, sous la direction de Evelyne Tardy.

Une brochure très intéressante vient d'être publiée par le *Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme*. Il s'agit de **Devenir parent: un guide des congés et prestations de maternité et de paternité au Canada**.

CCCSF  
2021, avenue Union  
Bureau 875  
Montréal H3A 2S9  
(514) 283.3123

Dans la *Revue Notre-Dame* no 9 / octobre 88, que l'on trouve habituellement dans les Caisses populaires, et qui a pour thème *La pornographie*, on peut lire une entrevue avec Ginette Busque et Monica Matte qui est intitulée «La pornographie est fondée sur le mépris de la femme». Il est toujours possible de se procurer cette revue en écrivant à: RND, C.P. 400. Sillery (Québec) G1T 2R7.

Marrainé par Naissance-Renaissance et subventionné par le Programme de la femme du Secrétariat d'État, un **Répertoire de ressources pour organismes sans but lucratif** vient d'être publié: l'auteure de ce document est Anne Michaud, consultante auprès de divers organismes. Ce projet avait pour but d'identifier, pour les groupes de femmes, des ressources de formation et documentaires sur les thèmes *Gestion/fonctionnement et Financement/levée de fonds*.

Le répertoire, sans être une source d'information à caractère exhaustif, contient cependant une liste d'organismes et institutions (surtout de la région de Montréal) offrant des ressources aux organismes-cibles, ainsi qu'une bibliographie descriptive de documents pertinents.

Coédition et distribution:  
Humanis inc.  
4750, Henri-Julien  
Bureau R-12  
Montréal, H2T 2C8  
(514) 289.8963

Prix: 7,50\$

Pour la première fois, un collectif rassemble une vingtaine d'agricultrices et de spécialistes sur un sujet toujours (de plus en plus!) d'actualité: *la qualité de vie!* Ce collectif, dont l'une des membres est Denise Blanchette du Comité d'éducation de la FFO, vient donc de publier **Portraits des femmes de cœur et d'action** qui se veut un livre-ressource, un livre-référence, un livre pour des moments à soi ...

Vendu aux Éditions Pinacle  
B.P. 5000  
1, rue Philipsburg  
Bedford, Qc J0J 1A0  
(514) 248.3356

(Prix spécial: 19,50\$)

Particulièrement utile pour les groupes de femmes, **Le répertoire 1989 de Vidéo Femmes!**

56, rue Saint-Pierre,  
Bureau 203  
Québec G1K 4A1  
(418) 692.3090

*Au bas de l'échelle* présente la toute nouvelle édition de sa brochure **Quand on n'est pas syndiqué-e-s, quels sont nos droits?** Cette brochure couvre toute la loi sur les normes du travail ainsi que les divers recours possibles. Elle contient donc un éventail d'informations à la fois pertinentes et succinctes en rapport avec les facettes de la réalité vécue par ce groupe de travailleuses et travailleurs.

Vendu directement par l'organisme, au 6839-A, rue Drolet, Montréal H2S 2T1, (514) 270.7878

Produits par l'*Association canadienne d'aide à l'enfance en difficulté*, le *Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse*, le *Conseil canadien de développement social*, les *Services à la famille Canada*, l'*Institut canadien de la santé infantile* et l'*Institut Vanier de la famille*: brochure, guides, fiches d'information, etc.

CCDS  
55, avenue Parkdale  
C.P. 3505, succ. C  
Ottawa K1Y 4G1  
(613) 728.1865

L'*Association nationale de la femme et le droit* (A.N.F.D.) vous invite à sa huitième conférence biennale qui se tiendra à Montréal, au Grand Hôtel, du 16 au 19 février 1989.

Cette conférence portera sur *Les femmes et le droit - perspectives internationales*. Les principaux thèmes abordés seront la santé, le travail et la discrimination. Des conférencières renommées traiteront plus particulièrement des sujets suivants: le sida, l'avortement, l'accès à l'égalité, l'équité salariale et le mouvement des femmes - perspectives autochtones.

Pour de plus amples renseignements sur l'inscription, contactez: Karine Chassagne au 274.7427

Les membres du Comité de condition féminine de la *Fédération des infirmières et infirmiers du Québec* viennent de publier une brochure **Les infirmières face à l'avortement** qui se veut un outil de réflexion proposé aux 40 000 infirmières du Québec en vue d'apporter un éclairage nouveau sur cette question. Elle prend donc en considération les difficultés rencontrées par les infirmières dans leur travail d'accompagnement des femmes ayant choisi d'interrompre une grossesse, et formule un certain nombre de conditions pour que les infirmières puissent devenir réellement les alliées dont ces femmes ont besoin au cours de cette expérience.

Le point de vue vous intéresse?

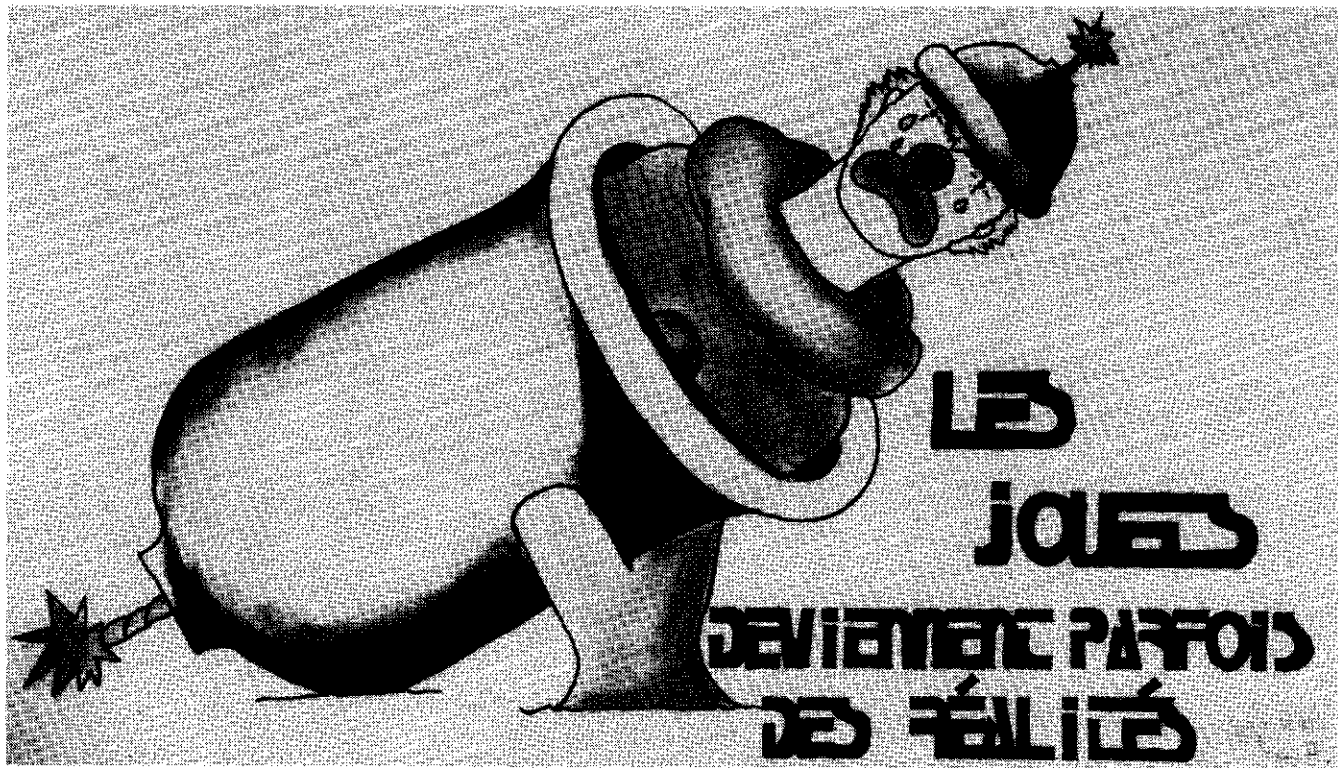
FIHQ  
1425, boul. René-Lévesque  
Ouest 5e étage  
Montréal H3G 1T7  
(514) 861.8328

Le Centre de santé des femmes de Montréal a entrepris sa 3e campagne de financement et de promotion qui a pour but la réalisation d'un projet d'animation et de mini-conférences se déroulant dans son centre de documentation. L'objectif de cette campagne, menée sous le thème **Santé accessible à toutes**, est de 25 000\$.

Comme on le sait, le Centre de santé des femmes de Montréal est un organisme à but non lucratif, auto-géré par et pour des femmes. Il offre des services d'accueil, de référence, de consultation téléphonique, d'avortement, de mesure et de pose de cape cervicale. Il produit également des documents vulgarisés sur la santé des femmes.

Pour une santé accessible à toutes, envoyez votre don à:

Centre de santé des femmes de Montréal  
16, boul. Saint-Joseph Est  
Montréal H2T 1G8  
(514) 842.8903/04



## Une campagne pour la paix menée par le Collectif PACIJOU

par Janou Gagnon et Robert Cadotte

Le Collectif PACIJOU, qu'appuie la FFQ et auquel se sont jointes quelques-unes de nos membres, a lancé cette année une vaste campagne nationale qui a pour but, dans le cas des adultes, de les convaincre de cesser l'achat de jouets militaires et, dans le cas des enfants, de les sensibiliser à la paix et au désarmement et de les inciter à donner un jouet militaire (ou à caractère violent) pour que celui-ci serve à l'édification d'un monument pour la paix.

Tant à Montréal qu'à Québec, la cueillette de jouets dans les écoles a connu auprès des enfants un succès étonnant qui a surpris et ému les organisatrices et organisateurs de la campagne: pour la seule région de Montréal, on a recueilli quelque 6 000 jouets qu'une estimation sommaire permet d'évaluer à plusieurs milliers de dollars! Si l'on transpose ce geste des enfants dans le monde adulte, on peut imaginer que ce

serait un poste de télévision ou une chaîne stéréo qu'un adulte aurait donné pour faire avancer le dossier paix... le courage des enfants est pour nous une leçon des plus exemplaires.

À quoi attribuer le succès de cette campagne? Sans aucun doute à sa thématique puisque la question du désarmement a été abordée par un biais qui nous touche toutes et tous dans notre quotidien: les enfants et la paix. Certainement aussi pouvons-nous parler d'un véritable début de mobilisation nationale. Car cette année, la campagne s'est avérée l'affaire des artistes, des groupes de femmes, de l'Église catholique, de groupes de coopération internationale, de comités de parents, de la Ville de Montréal, de commissions scolaires, de nombreux syndicats, etc., concertation qui explique en partie l'envol qu'a pris la campagne. Disons également que ce succès est dû à un long travail de 18

mois de recherche et de sensibilisation, à l'acharnement du comité intersyndical de Montréal pour l'organisation de la marche pour la paix du 29 octobre dernier sous le thème *La guerre n'est pas un jeu*, et à l'énergie considérable investie notamment par les syndicats enseignants de Québec dans la cueillette des jouets de guerre.

### Les suites de cette campagne?

- Jusqu'à Noël, sensibiliser le plus de personnes possible au boycottage des jouets militaires.

- Le suivi du dossier *création de sculptures pour la paix* qui devraient être implantées sur un *Site de la paix* à Montréal, par le Conseil de la sculpture du Québec.

- Le projet mené par PACIJOU auprès des parents et des enfants du Québec pour que ceux-ci conçoivent, comme alternative, des jouets pour la paix qui seraient

fabriqués par une coopérative de production.

### Des outils essentiels de sensibilisation

- Le guide pédagogique *Cessez le feu!*, publié aux Ed. Fides: une série de 25 fiches sur la question des jouets militaires qui sont destinées aux parents et aux enseignantes et enseignants. On y trouve plusieurs activités pour animer des groupes d'adultes. Coût: 9,95\$

- Un vidéo de 16 minutes produit par le Centre Saint-Pierre qui permet de démarrer une discussion dans un groupe d'adultes. On aurait pu facilement intituler ce vidéo *La saga de Barbie et de GI Joe*, mais il a été baptisé *La guerre n'est pas un jeu*. Coût: 30\$

Pour informations: PACIJOU,  
3584, rue Chambly,  
Montréal H1W 3J9

(514) 527.2611

# RÉGIONS

par  
**Monique Bolduc,**  
présidente

**Conseil régional  
du Saguenay**

## Du pain sur la planche

Cette année, la Fédération des femmes du Québec, section Saguenay, veut axer toutes ses énergies afin de sensibiliser les femmes à la place qu'elles doivent prendre en politique municipale.

Nos activités ont débuté en septembre par un brunch. Madame Claudine Bouchard-Hudon, conseillère municipale à Chicoutimi, y était conférencière. Elle a tenté de démystifier la politique municipale.

En novembre, un débat politique a été organisé dans le cadre des élections 88. Cent vingt-cinq femmes, provenant de tous les organismes féminins importants, étaient présentes, sans oublier les six candidats-es représentant tous les partis qui ne nous ont pas appris grand chose. Enfin...

Notre prochaine activité aura lieu en janvier. Un grand boum... sur le recrutement, une soirée récréative et éducative. Une invitation sera lancée à toutes les anciennes et nouvelles membres, ainsi qu'à d'autres femmes susceptibles d'être intéressées.

Cette année, nous changeons notre formule afin d'attirer de plus nombreuses femmes à nos activités. Ainsi, nous remplaçons les déjeuners par des 5 à 7. Nous y inviterons

des personnalités féminines qui traiteront des dossiers importants de la FFO.

Un cours en politique municipale sera organisé.

Le 8 mars ne passera pas inaperçu. Nous avons comme projet de célébrer dignement cette journée en coopération avec d'autres organismes féminins de la région.

Nous sommes très heureuses de souhaiter la bienvenue à Huguette Maltais, une ancienne, qui s'est jointe au C.A. provincial. Elle représente une association-membre d'ici. Enfin, je ne serai pas seule pour traverser le parc en *Étobus*.

Au nom du C.A. du Saguenay, je vous souhaite une année très fructueuse. Que la paix et le bonheur aient une place de choix dans vos vies.

**P.S.** Nous sommes très bien couvertes par les médias: parlés, écrits et visuels.

Une première: nous présenterons nos vœux de bonne année à la *Nation*, excusez... à la population.

Saluts!



**COMITÉ  
DES  
COMMUNICATIONS**

**POUR LA NOUVELLE ANNÉE...  
le Comité des communications  
s'offre une publicité!**

Désireuses de proposer leurs services et leur expertise en communication, les membres du Comité des communications invitent les autres comités permanents de la FFO à prendre contact avec elles.

Tout projet, toute activité mérite que l'on réfléchisse, dès sa conception, aux meilleures stratégies qui garantiront sa diffusion.

Faites appel à nous, vous n'en reviendrez pas!

Nous sommes à votre disposition en tout temps... mais plus spécifiquement les premiers mardis du mois, entre 12h00 et 13h30

## AIDE-MÉMOIRE

Réservez dès maintenant dans votre agenda les dates du 5, 6 et 7 mai 89 pour prendre part au Colloque annuel et à l'Assemblée générale de la FFO.

Cette année, nous nous retrouverons au Château Mont Sainte-Anne, tout près de Québec.

Plus de détails vous seront fournis dans notre prochain numéro...

## Le féminisme EN REVUE

1265, rue Berri  
Bureau 820  
Montréal  
Québec H2L 4X4  
(514) 844.7049

### RÉALISATION

#### Production

Gisele Bérubé  
Janou Gagnon  
Rollande Guay  
Catherine London  
Monique Sauriol  
Margaret White

#### Traitement de texte

Hélène Viau et Suzie Beaulieu

#### Infographie

Claudette Rodrigue

ISSN 0228-8478

Dépôt légal Bibliothèque nationale  
du Québec